



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(XXXVI)/21  
23 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

TRENTE-SIXIEME SESSION  
20-23 juillet 2004  
Interlaken (Suisse)

### DÉCISION 2(XXXVI)

#### NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2004-2006

Le Conseil international des bois tropicaux,

Prenant acte des conditions requises aux termes des articles 7, 17 et 27 du Règlement financier et Règlement relatif aux projets;

Décide de nommer le cabinet "Grant Thornton – ASG Audit Corporation, Tokyo" à la vérification des comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour les trois exercices financiers commençant par l'exercice 2004, et que le rengagement annuel du même cabinet est accordé sous réserve de prestations satisfaisantes. Le total des sommes à verser, comprenant les faux frais et dépenses supplémentaires, s'il y a lieu, ne doit pas dépasser cinquante pour cent du montant d'honoraires figurant dans le devis originellement présenté à l'Organisation.

\* \* \*